

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité Ministériel de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) s'est réuni en session ordinaire le 08 juillet 2021 par visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Louis Paul MOTAZE**, Ministre des Finances de la République du Cameroun, son Président statutaire.

Après avoir adopté le procès-verbal de ses dernières réunions, le Comité Ministériel a pris acte de la mise en œuvre, par le Gouvernement de la Banque, des résolutions adoptées au cours de ses précédentes sessions.

Examinant la conjoncture économique et financière récente des Etats membres de la CEMAC et les perspectives à court et moyen termes, le Comité Ministériel a noté que les perspectives de reprise des activités économiques, tant au plan mondial que sous régional, demeurent fortement dépendantes de l'évolution de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Dans un tel contexte, il a exhorté les pays membres de la CEMAC, soutenus en cela par les institutions communautaires et les partenaires au développement, à maintenir le cap, en mettant en œuvre des politiques économiques appropriées en cohérence avec les programmes du FMI en cours, afin de corriger définitivement leurs déséquilibres budgétaires et extérieurs, et renforcer les conditions d'une relance durable de l'activité économique de la Sous-région.

Statuant sur l'évolution récente et les perspectives des relations des pays membres avec le FMI, le Comité Ministériel a relevé que celles-ci se caractérisent par la poursuite des négociations pour la mise en place des nouveaux programmes ainsi que par l'adoption d'une nouvelle dynamique en vue de la mise en œuvre de la deuxième génération des programmes essentiellement axés sur la croissance et la création d'emplois. Il a formulé un certain nombre de recommandations à l'endroit de chaque Etat membre de la CEMAC, en fonction de sa situation individuelle.

Le Comité Ministériel a ensuite adopté le rapport d'activité 2020 du Comité de Stabilité Financière de l'Afrique Centrale.

Abordant enfin l'état d'avancement de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC, le Comité Ministériel a noté que les travaux de cette seconde phase s'articulent autour de deux piliers essentiels, à savoir : (i) l'opérationnalisation des structures du marché financier unifié (COSUMAF, BVMAC, Banque de Règlement et Dépositaire Central Unique) afin d'assurer son développement pour des financements plus longs, plus conséquents et diversifiés au bénéfice des entreprises de la CEMAC ;

et (ii) l'approfondissement du marché des valeurs du Trésor afin de garantir aux Etats de la CEMAC, un accès permanent aux ressources non inflationnistes, sans risque de change, à moindre coût et de façon soutenable. Il a invité les différentes parties prenantes à intensifier les actions de sensibilisation et de communication sur le rôle et les effets bénéfiques d'un marché financier unifié, afin de rendre la place boursière davantage attractive.



**Le Président du Comité Ministériel,**



**Louis Paul MOTAZE**